

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 12 décembre 2018 portant admission
dans la réserve de la gendarmerie**

NOR : INTJ1834170A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Laurent FOLKMANN est admis sur sa demande, pour compter de la date du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie des Hauts-de-France, groupement de gendarmerie départementale de la Somme, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve de l'armée de terre est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie nationale,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,*
O. KIM